

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 24

Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre 2024, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 11 décembre 2024

**Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés**

Voix pour : 19

Voix contre : 5

(S. BIOLLUZ, T.GAL,

G. GAUTHIER,

O. VENTURINI et

V. VENTURINI)

Abstention : 1

(D. EISACK)

Présents : MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, V. JACQUEMOUD, S. JAVOGUES, G. SUATON, C. PEGUET, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, F. CONTAT, J-L LACHENAL, D. EISACK, G. GAUTHIER, T. GAL, S. BIOLLUZ, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : M. P. SAUVAGET à Lucas PUGIN

Absents : MM. S. ROUGET, A. MIZZI, S. MILLOT-FEUGIER et P. BARON

Secrétaire de séance : N. SEMLAL

**2024DELIB131 OPÉRATION DE REQUALIFICATION DE LA GRANDE RUE : ATTRIBUTION DU LOT 3 DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT***1.1 Marchés publics*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2123-1 et suivants, et R.2123-1 1° et suivants ;

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 16 décembre 2024 ;

**Considérant** qu'une procédure adaptée en 5 lots a été lancée pour des travaux d'aménagement de la grande rue avec une remise des offres le 27 mai 2024 suivie d'une négociation ;

**Considérant** le lot 3 « génie électrique » devait faire encore l'objet d'une procédure de négociation lors de l'attribution des lots 1, 2, 4 et 5 par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 juillet 2024 ;

**Considérant** le rapport d'analyse des offres effectué par la maîtrise d'œuvre (60% sur le prix des prestations, 40% sur la valeur technique appréciée à l'aide du mémoire technique) pour le lot 3 après la procédure de négociation ;

**Considérant** que ladite analyse fait ressortir les offres économiquement avantageuses comme suit :

	LOT	CANDIDAT	MONTANT € HT
Lot 3	Génie électrique	SOBECA	184 922,10

**Considérant** le montant global de l'opération, l'attribution du lot relève du Conseil municipal ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Billy MARQUET, Maire-adjoint délégué à la mobilité et aux réseaux,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,**

**Article 1 :** Attribue le lot 3 du marché de travaux d'aménagement de la grande rue comme suit :

LOT		CANDIDAT	MONTANT € HT
Lot 3	Génie électrique	SOBECA	184 922,10

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau, à signer les marchés attribués et tous documents relatifs à ce dossier ;

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Nadia SEMLAL

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente  
Publiée le 19 DEC. 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.